



# Yvignac ' Actus



| <b>Le mot du maire</b>              |   |
|-------------------------------------|---|
| <b>Dans ce numéro :</b>             | <p>J'ai le plaisir de vous présenter mes vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année que nous venons de débiter ensemble, j'y associe les élus et le personnel municipal.</p> <p>Cette année encore nous regrettons de ne pouvoir vous les souhaiter de vive voix, mais la crise sanitaire qui se prolonge nous a obligé à annuler notre traditionnelle cérémonie des vœux. J'espère que ce n'est que partie remise et que d'ici peu nous aurons l'occasion de nous retrouver pour partager de bons moments de convivialité.</p> <p>Cette crise que nous vivons a eu une conséquence assez inattendue. Beaucoup de personnes ont eu envie de venir vivre à la campagne. Notre commune a été largement ciblée, plusieurs ventes de maisons ont été actées et bon nombre de recherches n'ont pu aboutir faute de biens sur le marché. Le moment est sans doute venu pour les propriétaires ayant des biens disponibles de les remettre sur le marché. Bien sûr on pourrait se dire que ce n'est qu'un passage et que le soufflet va retomber Je ne le crois pas car les habitudes changent et les nouvelles technologies favorisent le travail loin des villes, dans nos campagnes où il fait bon vivre. Vivre, voilà bien un nouvel enjeu car il ne faut pas que nos nouveaux concitoyens se contentent d'habiter un logement et qu'à chaque instant ils le quittent pour rejoindre les villes voisines. Notre commune ne doit pas devenir une cité dortoir. Les nouveaux habitants peuvent trouver près de leur domicile un certain nombre de services, charge à eux de s'approprier leur nouveau territoire en jouant le jeu de la proximité. La mairie et les associations sont là pour les accueillir, les commerçants et les artisans pour les servir. Vous qui découvrez un nouveau cadre de vie n'hésitez à venir nous rencontrer ou à pousser leurs portes.</p> <p>D'ici quelques semaines les travaux de la Rue Mathurin Monier seront terminés. La chaussée refaite et les aménagements de surface permettront une circulation sécurisée. Les piétons pourront facilement se déplacer du centre bourg à la ZA de la Croix. Enfin l'aménagement paysager offrira une entrée de bourg bien plus accueillante.</p> <p>L'étude de revitalisation du centre bourg est terminée, je remercie toutes les personnes qui ont participé aux multiples réunions. En 2022, les premiers travaux vont commencer autour du site de la Forge, derrière la boulangerie.</p> <p>Pendant les vacances d'été, au groupe scolaire Anaik Le Léard nous avons réalisé des travaux d'amélioration énergétique dans les 3 classes primaires. En 2022 nous allons lancer une étude concernant la partie maternelle. Cette phase s'avère plus complexe car nous devons toucher à la structure du bâtiment.</p> <p>L'équipe enseignante a commencé l'aménagement d'un jardin partagé avec les enfants. La Conseil Municipal a mis à disposition un terrain à côté de la cour maternelle. Apprendre à nos enfants à cultiver la terre, à faire pousser des légumes qu'ils pourront déguster ensuite va certainement leur plaire.</p> <p>Enfin je tenais à féliciter tous les bénévoles qui se sont joints aux élus pour décorer notre bourg et organiser le 1<sup>er</sup> marché de Noël. La météo qui a fait des siennes n'a réussi à décourager ni les commerçants ni les visiteurs qui sont venus nombreux faire leurs emplettes. L'arrivée en calèche du Père Noël a ravi les enfants, il faut dire que sa hotte était abondamment garnie en friandises.</p> <p style="text-align: right;">Jean Luc Boissel</p> |
| L'essentiel des Conseils Municipaux | 2   |
| Urbanisme -État-civil               | 8   |
| Informations diverses               | 9   |
| Zoom : Artistes et artisans         | 13  |
| A l'école                           | 16  |
| Ça s'est passé à Yvignac-la-Tour    | 22  |
| Vie associative                     | 26  |
| Tarifs communaux                    | 29  |
| Agenda des festivités               | 30  |
| Liste des associations              | 31  |
| Infos pratiques                     | 32  |

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### REVITALISATION URBAINE : ACQUISITION DE LA MAISON LEROY

Monsieur et Madame Leroy ont contresigné la proposition d'achat émise conjointement par la commune d'Yvignac-La-Tour et l'EPF pour un montant de 130.000 € net vendeur, dont 1€ à la charge de la commune dans le cadre du démembrement de propriété, le 7 septembre courant.

La convention de financement entre la commune, l'EPF et l'Etat, au titre du Fonds Friches France Relance, a été signée en date du 23 août 2021 pour un montant de 200.000 €.

Ce dossier rentre désormais dans sa phase plus opérationnelle. Les sondages en vue de la dépollution et les premiers diagnostics immobiliers devant être réalisés fin septembre/début octobre 2021.

**Le Conseil Municipal valide ces décisions et prend acte de l'avancement de ce dossier.**

### SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ENERGIE 22 : SUBVENTION D'EQUIPEMENT

Dans le cadre de l'aménagement de la rue Mathurin Monier, il est rappelé ici, que le Conseil Municipal, lors de la séance du 26 novembre 2020, avait approuvé le projet d'effacement des réseaux basse tension présenté par le SDE 22 pour un montant estimatif de 67 000€ TTC. Suite à une nouvelle étude de détail, il est proposé au Conseil Municipal les projets et nouveaux montants suivants :

1. Le projet d'effacement des réseaux basse tension « Rue Mathurin Monier » pour un montant estimatif de 77 000 € TTC.
2. Le projet d'aménagement de l'éclairage public pour un montant estimatif de 32 400 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie).
3. Le projet de construction des infrastructures souterraines de communications électronique pour un montant estimatif de 13 800 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie).

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 Décembre 2019, la participation financière de la commune calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 58 366.67 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les projets et montants de la nouvelle étude de détails effectuée par le Syndicat Départemental de l'Energie**

**22, dans le cadre de l'aménagement de la rue Mathurin Monier.**

### TAXE FONCIERE SUR CONSTRUCTION NEUVE

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la proposition d'exonération totale durant deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties neuves.**

### SERVICE TECHNIQUE : EMBAUCHE D'UN CONTRAT AIDE

Depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

Notre commune peut y recourir et concilier ses besoins actuels d'accroissement temporaire d'activité aux services techniques avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 11 mois à raison de 21 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021. La rémunération ne peut être inférieure au SMIC horaire.

Dans le cadre du PEC, le montant de l'aide accordée aux employeurs est exprimé en pourcentage du SMIC brut et défini par décision du Préfet de Région.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'embauche d'un contrat aidé aux services techniques de la commune et l'inscription au budget des crédits correspondants.**

### ORGANISATION DU TRAVAIL : PASSAGE AUX 1607 HEURES : Personnel titulaires et stagiaires de la fonction publique

Depuis la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001, la durée annuelle de temps de travail dans les collectivités est fixée à 1607 heures pour un équivalent temps plein. Cette loi permettait toutefois aux collectivités de déroger à cette disposition sur la durée annuelle du temps de travail en les autorisant à maintenir les régimes de temps de travail mis en place antérieurement à son entrée en vigueur en 2001.

Cependant, la loi de transformation de la fonction publique a mis un terme à cette dérogation à l'application des 1607 heures à compter de 2022.

En effet, [l'article 47 de la loi n° 2019-828](#) prévoit :

- La mise en place obligatoire des 1607 heures au sein des collectivités ;
- La suppression des régimes de temps de travail plus favorables.

Préalablement, des entretiens avec tous les agents de la commune ont été réalisés par Monsieur Le Maire et la Secrétaire Générale. Chaque agent ayant ensuite signé individuellement son planning pour l'année civile 2022. Ces derniers ont été transmis au Comité Technique du Centre de Gestion 22.

Il conviendra donc, après avis du Comité Technique (fin septembre 2021), lors du prochain Conseil Municipal, d'entériner ce passage aux 1607 heures par délibération.

### **Le Conseil Municipal prend acte du prochain changement dans l'organisation du temps de travail.**

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a organisé la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1607 heures.

Un délai d'un an à compter du renouvellement des assemblées délibérantes a été imparti aux collectivités et établissements pour définir, dans le respect des dispositions légales, les règles applicables aux agents.

La définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité technique. Par ailleurs, le travail est organisé selon des périodes de référence appelées cycles de travail.

Les horaires de travail sont définis à l'intérieur du cycle, qui peut varier entre le cycle hebdomadaire et le cycle annuel.

Le décompte du temps de travail effectif s'effectue sur l'année, la durée annuelle de travail ne pouvant excéder 1607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies.

Ce principe d'annualisation garantit une égalité de traitement en ce qui concerne le temps de travail global sur 12 mois, tout en permettant des modes d'organisation de ce temps différents selon la spécificité des missions exercées.

Ainsi, les cycles peuvent varier en fonction de chaque service ou encore en prenant en considération la nature des fonctions exercées.

Le temps de travail peut également être annualisé notamment pour les services alternant des périodes de haute activité et de faible activité.

Dans ce cadre, l'annualisation du temps de travail répond à un double objectif :

- Répartir le temps de travail des agents pendant les périodes de forte activité et le libérer pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité

- Maintenir une rémunération identique tout au long de l'année, c'est-à-dire y compris pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité

Les collectivités peuvent définir librement les modalités concrètes d'accomplissement du temps de travail dès lors que la durée annuelle de travail et les prescriptions minimales suivantes prévues par la réglementation sont respectées :

- La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1.607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) calculée de la façon suivante :

|  |                                 |
|--|---------------------------------|
| Nombre total de jours sur l'année                                | 365                             |
| Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines                      | 104                             |
| Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail | 25                              |
| Jours fériés   | 8                               |
| Nombre de jours travaillés                                       | = 228                           |
| Nombre de jours travaillés = Nb de jours x 7 heures              | 1 596 h<br>arrondi à<br>1 600 h |
| + Journée de solidarité  | + 7 h                           |
| Total en heures :  | 1 607 heures                    |

- La durée quotidienne de travail d'un agent ne peut excéder 10 heures ;
- Aucun temps de travail ne peut atteindre 6 heures consécutives de travail sans que les agents ne bénéficient d'une pause dont la durée doit être au minimum de 20 minutes
- L'amplitude de la journée de travail ne peut dépasser 12 heures ;
- Les agents doivent bénéficier d'un repos journalier de 11 heures au minimum ;
- Le temps de travail hebdomadaire, heures supplémentaires comprises, ne peut dépasser 48 heures par semaine, ni 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives ;
- Les agents doivent disposer d'un repos hebdomadaire d'une durée au moins égale à 35 heures et comprenant en principe le dimanche.

Monsieur Le Maire rappelle enfin que pour des raisons d'organisation et de fonctionnement des services, et afin de répondre aux mieux aux besoins des usagers, il

convient parfois d'instaurer pour les différents services de la commune des cycles de travail différents.

Considérant l'avis du comité technique en date du 27 septembre 2021, **le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte la proposition et les modalités ainsi proposées. Elles prendront effet à compter du 1er JANVIER 2022.**

#### **PSYCHOLOGUE SCOLAIRE 2020/2021**

Pour l'année scolaire 2020-2021, les frais occasionnés par ce poste sont répartis entre les 12 communes concernées : Broons, Caulnes, Jugon-les-Lacs-Commune nouvelle, Languédias, Lanrelas, Mégrit, Plénée-Jugon, Sévignac, Trébédan, Trédias, Trémeur et Yvignac-la-Tour, en fonction de la population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Les dépenses de fonctionnement engagées pour l'année scolaire 2020-2021 s'élèvent à 2 588.83 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la répartition financière des dépenses engagées pour la psychologue scolaire pour l'année 2020-2021, soit 0.153 € par habitant.**

#### **PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SCOLARISATION ET DE CANTINE D'UN ÉLÈVE SCOLARISÉ EN CLASSE ULIS À PLÉNÉE-JUGON**

Il est rappelé que, par délibération en date du 15 octobre 2020, le Conseil Municipal a pris acte de son obligation de prendre en charge les frais de scolarisation d'un enfant habitant sur la commune, scolarisé en classe ULIS à Plénée-Jugon.

Par cette même délibération, le Conseil Municipal avait accepté la prise en charge par la commune des frais de cantine scolaire pour cet élève, à hauteur de la différence de tarification appliquée par la commune de Plénée-Jugon pour les élèves résidant hors commune, soit 0.83 € par repas (98,77€ pour l'année 2020/2021).

**Le conseil municipal à l'unanimité valide cette prise en charge et donne son accord de principe tacitement reconductible, et sous réserve d'information préalable, pour la prise en charge des frais de scolarisation pour tout élève Yvignacais en classe ULIS scolarisé en dehors de la commune.**

#### **DEVIS A VALIDER**

La commune est propriétaire du restaurant situé 7 place des Terre-Neuvas.

Il s'avère que la toiture avant du bâtiment nécessite une rénovation partielle.

Un devis a été sollicité auprès de la société « D'ardoise et Zinc ».

Ce dernier fait apparaître, pour les travaux nécessaires, les montants suivants :

- Total HT : 4 178.72€
- Total TTC : 4 596.59€

Un devis a été sollicité auprès de la société de travaux publics, terrassement et assainissement « Haouisée Julien » pour la création d'un chemin piétonnier, afin de prolonger une liaison douce qui, à terme, reliera le terrain de football communal et l'étang de Kerneuf.

Le montant de ce dernier s'établit à 3 080.00 € HT, soit 3 696.00 € TTC

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide ces devis.**

#### **TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES DE VOIRIE**

Les travaux d'aménagement de la rue Mathurin Monier sont actuellement en cours.

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que, jusqu'alors, une partie de la rue possédait des trottoirs avec des bordures en granit.

Dans le cadre du marché public passé avec la société Eurovia, cette dernière avait pour obligation de recycler ces anciennes bordures, et de les remplacer par des trottoirs en béton coulé.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de conserver ces bordures en granit, de par leur antériorité au sein du centre-bourg, et leur solidité.

Cette proposition entraîne un surcoût, selon devis Eurovia, de 11 623.20€ HT soit 13 947.84 € TTC, dû à une main d'œuvre plus importante sur la pose.

#### **DEMANDE DE DETR 2022**

Au titre de l'année 2021, a été obtenue la DSIL pour un montant de 95 000 €.

Après échange avec Mr le Sous-Préfet, Il est proposé au Conseil Municipal, de solliciter l'obtention de la DETR, pour un montant de 95 000 € au titre de l'année 2022 pour l'aménagement de la route de Dinan.

**Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2022 pour un montant de 95 000 € et valide le plan de financement prévisionnel présenté,**

#### **VENTE DE MATERIEL COMMUNAL**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'un gyrobroyeur. Ce matériel, actuellement stocké sur le site dit de

l'ancienne forge, est inutilisé depuis plusieurs années car nécessitant des réparations importantes.

Un particulier a proposé à la Mairie de racheter ce matériel pour un montant de 500 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide la vente d'un gyrobroyeur à un particulier pour un montant de 500€.**

#### **DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DU CHAUFFAGE DE LA CANTINE**

Le Conseil Municipal est informé des difficultés à chauffer la salle de cantine chaque hiver.

Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise DENIEL ET FILS. L'entreprise a fait parvenir un devis.

Le Conseil Municipal le valide pour un montant de 2 554.72 € HT soit 3 065.66 € TTC.

#### **LOCATION DE TERRES AGRICOLES**

La commune possède des parcelles de terres agricoles près de la zone artisanale et à Franchet. Le nouveau PLUI a modifié le zonage d'une partie de ces terrains : celles à proximité de la zone artisanale sont désormais en Zone A (exclusivement agricole) ; le terrain près de Franchet avait été acquis par la commune afin d'y établir un futur lotissement, mais seule la moitié du terrain est en zone 2 AUH (zone à urbanisation future), l'autre moitié en zone A.

- Parcelles 0027, 0028, 0034, 0035, 1929, 2023 pour une superficie totale de 18 376 m<sup>2</sup> en zone A.
- Parcelles 0411, 0413, 0414, 1795 pour une superficie totale de 29 050 m<sup>2</sup> dont 11 380 m<sup>2</sup> en zone 2AUH et 17 670 m<sup>2</sup> en zone A.

Ces terrains n'étant soumis à aucun contrat de location, il convient d'établir un bail pour régulariser la situation. 2 exploitants agricoles de la commune se sont déclarés intéressés pour reprendre les terres classées en zone A.

Après examen, le Conseil Municipal décide louer ces terres au GAEC de l'Abbaye.

#### **SUBVENTIONS**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les demandes de subvention de l'OCCE Coop scolaire Yvignac-la-Tour pour un montant de 500€, et du Comice Agricole du Pays de Duguesclin pour un montant de 556,95€.**

## **DINAN AGGLOMERATION**

#### **PLUiH : CHANGEMENT D'AFFECTATION D'UN BATIMENT AGRICOLE**

Il est rappelé ici que dans le PLUiH, seuls les bâtiments anciennement maison d'habitation peuvent être rénovés pour de l'habitat.

Cependant le PLUI prévoit que certains bâtiments à usage agricole qui présentent un caractère patrimonial et d'une superficie de plus de 60 m<sup>2</sup> peuvent être soumis à un changement de destination, et permettre ainsi la création de nouveaux logements via la rénovation de ces bâtiments.

C'est le cas de la grange en pierre située sur la parcelle 1011 au lieu-dit le bas Lannouée. C'est pourquoi la commune se propose de demander lors de la révision du PLUiH un changement de destination pour ce bâti.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur Le Maire à demander le changement de destination de la grange située au lieu-dit le bas Lannouée et à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

#### **RAPPORT DE LA CLECT 2021**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 20 octobre 2021 afin d'évaluer l'impact de la suppression de la taxe d'habitation sur l'accord fiscal de fusion de Dinan Agglomération.

Le rapport de la CLECT annexée à la délibération a été adopté par la CLECT à la majorité simple avec une voix contre et une abstention.

La loi précise que l'adoption du rapport de la CLECT par les communes se fait dans un délai de trois mois à compter de sa transmission à la majorité qualifiée d'au moins deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou d'au moins la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le rapport de la CLECT du 20 octobre 2021 en annexe de la délibération.**

#### **PLAN D' ACTIONS ET DE SOBRIETE FONCIERES**

Le PLUiH de Dinan Agglomération engage le territoire vers une réduction de la consommation foncière. Cette trajectoire est renforcée par les dernières évolutions législatives et notamment la Loi Climat Résilience et l'objectif du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) qui marque un tournant majeur en termes de modèle de développement de l'urbanisation à l'échelle nationale. Parallèlement à ces évolutions normatives, la crise sanitaire a accéléré les dynamiques à l'œuvre sur le territoire de l'Agglomération. La tension sur le marché de l'immobilier s'accroît et durcit les conditions d'accès au logement, tant dans le locatif privé, que public et pour l'accession à la propriété, dans un contexte où la

maîtrise du foncier est majoritairement effectuée par le secteur privé.

Le territoire se trouve donc aujourd'hui à la croisée des enjeux de maîtrise de la ressource foncière et de l'accès au logement pour tous.

Ainsi, Dinan Agglomération lance en coopération avec les communes volontaires un plan d'actions et de sobriété foncière. La démarche, animée par un bureau d'études qui sera sélectionné par Dinan Agglomération, se décompose en trois phases types. Selon les travaux déjà engagés par la commune, la démarche pourra démarrer directement sur une phase plus avancée, au plus près des besoins et enjeux de la commune (étude urbaine préexistante, partenariat avec l'EPF engagé...) :

- **Phase 1** : Identification des potentiels fonciers en zone urbaine prioritairement et des capacités d'accueil en matière de production de logement (esquisse de projet).
- **Phase 2** : Priorisation des secteurs afin de définir les réserves foncières les plus stratégiques à maîtriser
- **Phase 3** : Définition des actions et du calendrier : le plan d'actions devra être véritablement opérationnel pour traduire la stratégie de réserves foncières et de mise en œuvre des opérations de la commune. Les actions pourront être d'ordre : règlementaires en lien avec le PLUiH, foncière (acquisition à court, moyen ou long terme), fiscale et budgétaire (identification d'un budget prévisionnel pour l'acquisition de parcelles définies) et organisationnel pour permettre le suivi et la réalisation des actions entre les collectivités.

Des livrables seront fournis à la commune à chaque étape.

Il est proposé les modalités de gouvernance suivante :

- Un groupe de travail composé d'élus et de techniciens sera constitué à la discrétion de la commune. Un chargé de projet du service urbanisme de Dinan Agglomération accompagnera ce groupe de travail dans ses réflexions lors des réunions de décisions.
  - En phase 1 / Identification : **Deux réunions** avec le groupe de travail sont attendues. Une visite terrain à l'issue d'une première analyse permettant de recueillir l'expertise des élus sur les secteurs pressentis. Une seconde réunion portera sur la restitution du travail d'identification.
  - En phase 2 / Priorisation : **Une réunion** à minima pour la présentation de l'analyse multicritère et la validation de la priorisation proposée.
  - En phase 3 / Définition des outils : **Une réunion** de restitution devant le groupe de travail communal.

Le plan d'actions et de sobriété foncière est pris en charge par Dinan Agglomération et proposé aux communes volontaires. Les communes volontaires seront réparties en 4 groupes s'échelonnant sur 4 périodes (2 semestres sur 2022 et 2023).

Considérant le Programme d'Orientations et d'Actions du PLUiH et notamment ces fiches-actions suivantes :

- n°1 : Piloter et animer la politique locale de l'habitat ;
- n°5 : Mener une politique foncière permettant la réalisation des objectifs du PLUiH
- n° 7 : Définir une stratégie globale pour le parc social ;
- n° 8 : Garantir une offre d'habitat diversifiée et financièrement accessibles pour assurer des parcours résidentiels choisis,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'engagement de la commune dans le plan d'actions et de sobriété foncière portée par Dinan Agglomération ; désigne les référents communaux et affirme l'engagement de la commune à mettre en œuvre les préconisations du plan d'actions et de sobriété foncières en termes budgétaire et de temps consacré au projet.**

#### **Questions diverses :**

##### - Information sur le bureau de poste :

M Dubly de La Poste, région Bretagne, est venu nous présenter la situation du bureau de poste et les solutions qui s'offrent à nous. Suite au départ de notre guichetière/factrice Aurélie, personne n'a souhaité venir sur ce poste.

Nous pouvons alors garder le fonctionnement actuel tout en sachant que le bureau sera amené à être fermé plus ou moins souvent selon les disponibilités de personnel.

Nous pouvons en faire une agence postale communale, gérée par la mairie ou un relais postal géré par un commerçant.

Nous n'avons pas donné de réponse pour le moment, nous souhaitons y réfléchir afin d'envisager la meilleure des solutions.

##### - Point sur les travaux durant la période estivale :

Messieurs Leslé et Haguët, adjoints, exposent au Conseil les travaux réalisés durant l'été, et en cours :

- Les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire sont achevés
- Les travaux de rénovation de l'appartement au-dessus de La Poste sont actuellement à l'arrêt, suite à un problème d'approvisionnement en huisseries.

- Les travaux sur les réseaux d'eau potable derrière l'église sont achevés.
- Les travaux route de Dinan ont commencé et se poursuivent, avec l'entreprise Eurovia, sur les réseaux d'eau potable. Ceux-ci nécessitent une déviation par la rue du 19 mars 1962, et peuvent entraîner quelques coupures d'approvisionnement. Suivra ensuite une phase d'effacement des réseaux rue Mathurin Monier, réalisé par l'entreprise Sturno pour le compte du SDE 22.
- L'entreprise Satec est également en train d'intervenir sur le réseau d'eau potable à Trélée.
- Enfin, plusieurs chemins ruraux ont été rénovés durant cette période.

- Retour sur la journée citoyenne : environ 25 personnes, citoyens et élus, ont participé à cette journée, dont le but était de récolter un maximum de déchets sur des zones réparties aux alentours du bourg. Un pot de remerciement a conclu cette matinée.

- Enquêtes publiques : une enquête publique est en cours actuellement quant aux modifications du PLUiH. Une seconde enquête publique est diligentée depuis le 23 septembre 2021 relative à la création d'une ligne électrique sous-terrain entre Rophemel et Sévignac. Le registre des observations sera ouvert en Mairie du lundi 04 octobre au vendredi 22 octobre 2021.

- Avenir des ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement) : Monsieur le Maire indique que le lundi 27 septembre 2021, devrait être décidé en Conseil Communautaire si l'exercice de la compétence des ALSH sera exercé uniquement par les communes ou par Dinan Agglomération, du fait de l'obligation d'uniformisation de cette dernière.

#### - Augmentation des tarifs de l'eau, et dispositif Pass'Eau

Monsieur Alain Leslé, Adjoint, indique au Conseil que les tarifs de l'eau augmenteront en 2022, dans les proportions suivantes, pour un M<sup>3</sup> de base : de 2.77 € à 2.79 €.

Il présente ensuite le dispositif Pass'Eau, consistant en une enveloppe attribuée par commune, par la SAUR, pour aider les ménages ayant des difficultés à payer leur facture.

#### Atlas de la Biodiversité

Plusieurs réunions sur l'Atlas de la Biodiversité se sont tenues, dont une à la mairie d'Yvignac, en présence de Mrs JL. Haguët, F. Reslou et G. Tadier.

#### - Collecte Banque Alimentaire

La collecte au profit de la Banque Alimentaire se déroulera, en présence de certains élus, dans les grandes surfaces de Broons les 26 et 27 novembre.

## **TRAVAUX**

#### Travaux réalisés à l'école :

Le groupe scolaire Annaïk Le Léard a fait l'objet de travaux durant les mois de juillet et août. Les fenêtres côté nord est ont été remplacées et l'abaissement des plafonds a été réalisé.

Nous avons également remplacé les panneaux de chauffage très énergivores par des dalles de plafond chauffantes basse consommation et le remplacement des VMC a été réalisé dans trois classes (côté primaire) sur cette même période.

Pour rappel, le budget était de 61.150 € HT. Les subventions du conseil départemental pour un montant de 24.975€ HT et du SDE22 grâce au programme ORECA (Opération de Rénovation Énergétique en Côtes d'Armor) d'un montant de 20.000€ estimé, nous permettrons de réduire le reste à charge à 1.6175€ environ, soit 26,5%.

Mais il nous faudra diminuer encore nos impacts environnementaux et prévoir le remplacement de plusieurs fenêtres et baies vitrées et remettre en cause les moyens de chauffage dans les classes côté maternelle. Compte tenu de la complexité de ces travaux qui induiront une remise en cause de la structure portante et de la charpente, nous solliciterons l'ADAC (agence départementale des affaires classées) qui réalisera une étude de faisabilité en 2022.

Les incertitudes concernant les futurs appels à projets ne permettent pas de dire aujourd'hui, à quel moment ces travaux seraient réalisables.

#### Travaux en cours au-dessus de la poste (appartement T3 d'une surface de 60 m2)

Après le remplacement de la toiture et la réalisation de l'isolation au mois de Mai, les nouvelles fenêtres ont été installées au mois d'octobre et de nouveaux radiateurs basse consommation et une VMC ont été installés. Viendra ensuite la décoration intérieure (réalisation des peintures) courant décembre. Pour rappel, le budget total de cette opération était de 38.026 € HT.

Nous bénéficierons d'une subvention attribuée par le conseil départemental de 24 975€ HT. A ce stade, le reste à charge pour la commune est de 13 052€ HT soit 34,3% mais nous espérons bénéficier également d'une aide CEE (certificat d'économie d'énergie) dont le montant n'est pas connu à ce jour.

#### Travaux restants à faire à la salle des fêtes :

Pour mieux répondre à nos obligations d'accueil des personnes handicapées et à mobilité réduite, des travaux ont été réalisés dans les sanitaires. Ainsi, les personnes en fauteuil roulant disposent maintenant d'un espace plus grand pour pouvoir manœuvrer. La taille du sanitaire et la porte sont à présent adaptés. Pour information, le budget alloué à cette opération était de 7800€ HT.

Les peintures seront réalisées courant décembre,

#### Travaux initiés dans les appartements :

Notre commune est propriétaire de 9 appartements. La loi de transition énergétique engage notre responsabilité quant à la diminution de la consommation d'énergie. Nous avons donc mis en place un programme de remplacement des radiateurs anciens par des nouveaux radiateurs moins énergivores. A ce jour, 4 appartements sont dotés de ces nouveaux équipements.

#### Petit rappel des règles concernant la présentation des bacs de collecte d'ordures ménagères :

**Tous les bacs doivent être sortis la veille, et rentrés au plus tôt après le passage du camion de collecte.** Afin de faciliter le travail des agents, merci de ne pas laisser de sacs poubelles à côté de votre conteneur, et de mettre celui-ci avec les poignées tournées vers la route.

**Il est rappelé que les ordures ménagères (hors recyclables) sont à déposer en sac dans votre bac, et non en vrac et ce, pour des questions d'hygiène.**



## URBANISME

|                        |                               |
|------------------------|-------------------------------|
| Le Bas Lannouée :      | Panneau photovoltaïque        |
| Carvaguen :            | Reconstruction d'un abri bois |
| La Faverie :           | Changement des fenêtres       |
| Medrel :               | Changement des menuiseries    |
| Frémour :              | Création d'une clôture        |
| Rue de l'If :          | Changement des menuiseries    |
| La Rabine :            | Changement des ouvertures     |
| Lannouée :             | Changement des ouvertures     |
| Coatauvé :             | Création d'ouvertures         |
| Lotissement la Croix : | Construction de maison        |
| Lotissement la Croix : | Construction de maison        |
| Couaclé :              | Véranda.                      |

## ETAT-CIVIL

### NAISSANCES



20 juillet : SAMSON Kelyan  
 21 juillet : GUERCHET Owen  
 23 août : THOMAS Lénie  
 4 septembre : COLOMBEL Mayse  
 15 octobre : LABBE Naëlle  
 3 novembre : DAS NEVES Isaac  
 27 novembre : HAVARD Elise

### MARIAGES



3 Juillet : GOUELLO Gwendal et LE MENACH Caroline  
 14 août : PICQUET Sébastien et MOUNIER Emilie  
 21 août : BERTHAUD Mathéo et DENAMBRIDE Sarah

### DECES



21 juillet : PELLAN Pierrick  
 17 août : LOCHOUARN Jean-Pierre  
 13 octobre : LEMETAYER Odette  
 22 octobre : BREARD Annick  
 26 octobre : BOISSEL Marie-Paule  
 26 Novembre : GUYOMARD Annick

### Doit-on obligatoirement ramasser les feuilles mortes devant chez soi ?

En automne, il faut savoir composer avec la chute des feuilles d'arbres. Que ce soit dans son jardin, sur son balcon, devant chez soi ou dans la rue, le sol en est jonché... C'est de saison ! Un panorama bucolique qui peut cependant devenir dangereux pour les passants dès lors que les feuilles sont humides : déséquilibres, glissades voire chutes... Les feuilles peuvent, *in fine*, faire tomber des piétons.



En cas de non-ramassage et d'incident, la **responsabilité civile du riverain peut être engagée** car selon la loi il s'agit d'une « **négligence d'entretien** ». « La victime pourra demander des dommages et intérêts au propriétaire ou locataire du bien », mais « il appartient à la victime de prouver strictement qu'il y a eu une négligence d'entretien » dans ce cas de figure.

#### Les avantages des feuilles mortes

Si le ramassage des feuilles mortes est un peu une corvée, ces dernières sont cependant une aubaine pour les jardiniers. Les feuilles peuvent être transformées en engrais pour les plantes, à servir d'abri pour les hérissons, faire du paillage ou encore enrichir un compost.

Déneiger devant chez soi (habitations, commerces) est aussi un devoir civique pour éviter que les passants ne chutent et se blessent.

**Les travaux de bricolage ou de jardinage** réalisés par des particuliers et susceptibles de causer une **gêne pour le voisinage** en raison de leur intensité sonore (tondeuse, tronçonneuse, perceuse, scie électrique...) ne sont tolérés que dans les tranches horaires suivantes :

|                                  |                     |                      |
|----------------------------------|---------------------|----------------------|
| <b>Jours ouvrables</b>           | <b>8h30 - 12h00</b> | <b>13h30 – 19h30</b> |
| <b>Samedis</b>                   | <b>9h00 – 12h00</b> | <b>15h00 – 19h00</b> |
| <b>Dimanches et jours fériés</b> | <b>10h00–12h00</b>  |                      |

Source : extrait de l'arrêté préfectoral du 27 février 1990. Art 4.

**À noter que toute infraction constatée peut faire l'objet d'une verbalisation par la gendarmerie nationale...**

### Peut-on brûler des déchets verts dans son jardin (feuilles, branches, ...) ?

Les *déchets verts* sont constitués des végétaux (secs ou humides) de jardin ou de parc. Il s'agit :

- de l'herbe après tonte de pelouse, des feuilles mortes
- des résidus d'élagage, des résidus de taille de haies et arbustes
- des résidus de débroussaillage
- des épluchures de fruits et légumes

#### Que faire de ses *déchets verts* ?

- les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps
- les déposer conformément aux règles mises en place par la commune (déchetterie à Broons).

#### Il est interdit :

- **de les brûler à l'air libre**
- **de les brûler avec un incinérateur de jardin.** Par ailleurs, vendre ou prêter un incinérateur de jardin est interdit.

Toutefois, des dérogations existent pour les agriculteurs : une demande doit être faite en mairie auparavant.

**Les déchets et encombrants** seront envoyés à la déchèterie à Broons (n'oubliez pas votre badge !) ZA du Chalet



**Horaires** : Lundi, mercredi et samedi : 9h - 12h et 14h - 17h30 · Vendredi 14h - 17h30

Dinan Agglomération fournit et livre les poubelles grises destinées aux ordures ménagères. Tel : 02.96.87.14.14

**Attention : les dépôts sauvages sont interdits et passibles d'amendes.**

Tél : 02 96 84 70 56

Courriel : [dechets@dinan-agglomeration.fr](mailto:dechets@dinan-agglomeration.fr)

**PRUDENCE ! Datura stramoine :**  
**Plante très toxique et invasive**

Le **Datura stramoine** est une plante exotique envahissante et très toxique qui pousse dans les habitats perturbés (terrassements, ...), les massifs, les potagers, et en milieu agricole (cultures de blé noir, maïs, sorgho, cultures maraîchères, prairies, ...). Sa présence, dans du maïs ensilage notamment, peut engendrer des intoxications du bétail. Elle peut être également responsable d'intoxications chez l'humain, par la consommation de farines ou de légumes contaminés.

En fin de printemps, on peut déjà l'observer sous forme de plantules, notamment sur les terres meubles. Entre le début de l'été et le milieu de l'automne, le Datura se retrouve à différents stades de développement : de la plantule (a), jusqu'à des pieds de 50 cm à 2 m de haut, en fleurs (b) puis en bogues épineuses (c) remplies de centaines de graines.

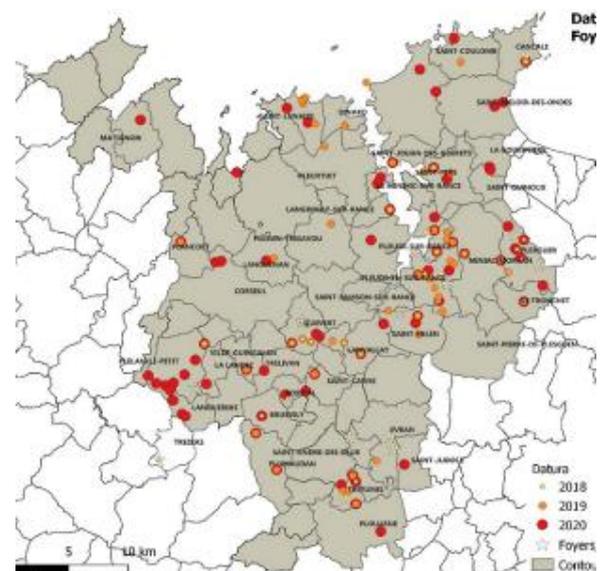


Depuis 4 ans, en raison d'un fort développement de la plante, l'association COEUR Émeraude a mis en place un programme de lutte contre le Datura stramoine, sur le **territoire Vallée de la Rance – Côte d'Émeraude** avec le soutien financier de l'ARS Bretagne dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement, et en partenariat avec la FREDON Bretagne.

Ce sont ainsi **134 foyers** de Datura qui ont été répertoriés et traités (manuellement, mécaniquement, ou par une réponse culturale) depuis 2018 sur le secteur Vallée de la Rance Côte d'Émeraude, soit plus de **18000 pieds éliminés**.

En 2021, l'association poursuit la lutte avec les acteurs du territoire.

**Si vous observez cette plante, n'intervenez pas !**  
**Contactez rapidement votre référent local :**  
**Béatrice ONEN / COEUR Émeraude :**  
[beatrice.onen@coeuremaude.org](mailto:beatrice.onen@coeuremaude.org)  
 02 96 82 31 78 - 06 09 15 38 10



Répartition des foyers de Datura entre 2018 et 2020

Une vidéo pour  
 en savoir plus



## Le livre « Yvignac, mille ans d'histoires » à nouveau disponible

Ce livre est un ouvrage collectif publié sous la direction de Daniel Coulombel, habitant d'Yvignac. Sorti en 2012 au profit de l'Association Familles Rurales d'Yvignac, il avait connu un énorme succès puisque les 1 000 exemplaires imprimés furent vendus en totalité.

### • L'histoire et le patrimoine

Il retrace l'histoire locale depuis l'époque gallo-romaine, le Moyen-Age et les tragiques événements révolutionnaires qui se passèrent à Yvignac. Puis, c'est l'histoire des municipalités et des deux guerres mondiales.

Le patrimoine communal est largement évoqué au travers de l'église avec ses chapiteaux romans, de la commanderie de Lannouée et aussi de toutes les jolies pierres répertoriées dans la campagne.

Cette partie historique a été écrite par des historiens confirmés tels Yves-Marie Rouat, Yves Gérard, Yann Picquet, René Mouraud... Donc, des recherches historiques de très haut niveau.

### • La vie au siècle dernier

Ce sont les Yvignacais qui ont parlé ou écrit... une journée d'écolier, les souvenirs des prisonniers de guerre, les noces, les kermesses, la Piste aux Etoiles, la tuerie de cochon, l'arrivée de l'électricité... toute la vie quotidienne rurale vue par Jean-Luc Boissel, Christine Lafficher, Daniel Coulombel, Yolande Dubois, Michel Brunard... En somme, un vrai régal et de jolies photos retrouvées.

### • Des personnages et de grands moments

Faut-il rappeler qu'Yvignac fut le fief de la famille Plessix, de Mathurin Monier, le célèbre historien du Pays de Dinan. Ce fut aussi le lieu de résidence de René Pleven qui devint président du conseil des ministres. La vie de nombreux « personnages » locaux est contée.

Les bons et moins bons moments vécus dans la commune sont aussi évoqués dans ce livre.

### • Une réédition attendue

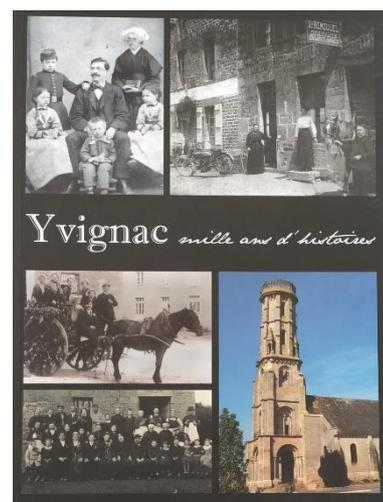
Ce livre épuisé depuis de nombreuses années était fort attendu, en particulier par les nouveaux habitants de la région. (416 pages, en couleur, avec 1200 photos, tiré en édition de luxe.)

Il est disponible dans les commerces d'Yvignac, au tarif de 45 euros.

Contact : [daniel.coulombel@wanadoo.fr](mailto:daniel.coulombel@wanadoo.fr)



Daniel Coulombel et Christine Lafficher Le Flohic, Présidente de l'association à la sortie du livre.



## Vers un record du monde dans notre if millénaire.

Le célèbre arbre creux situé derrière l'église est maintenant dénommé : « *l'if des records* », et pour cause :

- Le 15 août 2017 : « record d'Europe du plus grand nombre de personnes rentrées simultanément à l'intérieur d'un tronc d'arbre creux avec 58 personnes ». Ce nombre était validé par un huissier.
- Le 15 août 2018 : « record d'Europe du plus grand nombre de musiciens et chanteurs en concert à l'intérieur d'un tronc d'arbre creux avec 28 artistes ». C'était le groupe des Gourganès de Dinan.
- Le 15 août 2018 : l'if d'Yvignac a reçu officiellement le label « **Arbre remarquable** » par l'association A.R.B.R.E.S (Arbres Remarquables Bilan Recherches Etudes Sauvegarde).



Et maintenant ?

Avec la pandémie et les diverses élections à venir, difficile de trouver une date... enfin, sauf Covid, l'organisateur de ces événements Daniel Coulombel a prévu une nouvelle tentative de record pour le **samedi 30 avril 2022 à 11 h**.

En fait, ce sera une **tentative de record du monde** totalement insolite : entasser le maximum d'élus (munis de leur écharpe tricolore) à l'intérieur du tronc creux de notre if... une année d'élections !

Bien sûr, la fanfare est prévue, les journaux, les télévisions... pas tous les jours un record du monde à Yvignac ! Il faudra aussi beaucoup de spectateurs Yvignacais...

### Une visite découverte d'Yvignac destinée aux nouveaux Yvignacais.

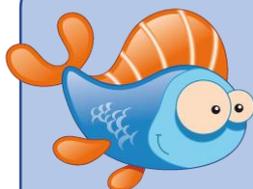


Comment faire pour favoriser l'intégration des nouveaux habitants dans notre commune ? Et, ils sont nombreux depuis quelques mois...

Le Covid n'a pas favorisé les choses non plus. Aussi, pour répondre aux nombreuses demandes, Daniel Coulombel et David Homo proposeront une *visite-découverte de la commune sous ses aspects histoire et patrimoine* le **samedi 7 mai à partir de 14 h**. Pour des questions d'organisation l'inscription sera souhaitable à l'avance au secrétariat de la mairie. (02.96.86.01.59 ou [mairie@yvignac.fr](mailto:mairie@yvignac.fr)) La journée se terminera par un pot de bienvenue offert par la municipalité.

## Barbotons dans la rivière :

Découvrez ou redécouvrez l'espace d'éveil à la nature pour les tout petits de 1 à 6 ans « Barbotons dans la rivière ». En intérieur dans l'espace d'exposition de la Maison Pêche et Nature, cet ensemble de pôles adaptés aux plus jeunes permet de s'émerveiller de la richesse des milieux aquatiques. Jeux, lectures, histoires, tapis d'éveil, aquariums, pêche à la ligne...



**Du lundi 7 février au vendredi 4 mars 2022**

**Du 7 au 20 février**, pendant les vacances scolaires Zone B : 9h30-12h30 et 14h-17h30, du lundi au samedi

**Du 21 février au 4 mars :**

14h-17h30, du lundi au vendredi (matinées réservées aux groupes)



En fonction des règles sanitaires du moment, il se peut que la réservation et le pass sanitaire pour les adultes soient obligatoires. Informations à retrouver sur [www.maisonpechenature.com](http://www.maisonpechenature.com) ou notre page facebook : [www.facebook.com/maisonpechenature22](https://www.facebook.com/maisonpechenature22).

**Maison Pêche et Nature des Côtes d'Armor, 2 rue des grands moulins, 22270 Jugon les Lacs**

## Nos artistes

### Paméla KENNY-LEVICK, artiste peintre

De nationalité anglaise, Pamela Kenny-Levick artiste peintre s'est installée à La Griponnière en juin avec son mari. Petite, elle est scolarisée dans une école francophone de Bruxelles, ce qui explique qu'elle parle très bien français. Puis elle suit des cours d'art dramatique à Londres et crée sa propre compagnie de théâtre dont les représentations se font auprès d'élèves en difficultés et dans les entreprises.

En 2017, alors qu'elle n'est encore que peintre amateur exposant au marché de Vonnas (Ain), elle rencontre Georges Blanc (chef triplement étoilé ami de Paul Bocuse) qui lui propose une expo en solo dans sa galerie gourmande. C'est à partir de là que tout s'est enchaîné : expo à Paris, Londres et même en Australie.



Ses peintures sont de grands formats principalement à l'acrylique et à la bombe. Actuellement, le sujet de son travail est Versailles : Une série consacrée aux éléments les plus emblématiques embrassés par cet incroyable palais : les portraits des femmes qui y vivaient, les robes qu'elles portaient et l'étonnant décor de la "galerie des glaces". Le glamour, le génie et la beauté de Versailles mais aussi plein de manipulations machiavéliques. (Robes de marquises, ...)

Pamela devait exposer à la salle des fêtes lors des vœux du maire, le 7 janvier 2020, mais ceux-ci sont annulés.

Aussi, pour ceux qui sont intéressés, elle ouvre son atelier sur rendez-vous :

La Griponnière 06 82 05 53 02. [pklart.com](http://pklart.com)

Bienvenue à Pamela et bonne continuation...

### Audrey LESAGE, photographe

« Je m'appelle Audrey Lesage, j'ai eu 30 ans cette année. Je ne suis pas bretonne de naissance (mais c'est tout comme !), je suis de la région Parisienne, arrivée en Bretagne en 1998.

Cela fait maintenant 1 an et demi que j'habite la commune d'Yvignac la Tour, et je suis la maman d'un petit garçon, Luka, âgé de 7 ans.

Je suis diplômée d'un CAP service à la personne.

Il y a 2 ans de ça, j'ai décidé, pendant le premier confinement, de me reconverter professionnellement. La photo ainsi que les logiciels de retouches faisaient partis de mes passions, je pouvais y passer des heures.





Finalement je me suis lancée dans une formation pour être photographe, suite à quoi, j'ai décidé de me mettre en auto entreprise en Mars 2021, et ainsi créer « LOONEY PICS », pour vivre de cette passion.

Aujourd'hui, je suis spécialisée dans la photographie de maternité (Naissance, Grossesse, Allaitement) mais je fais aussi des photos de mariages, de familles, et même de gens seuls, souhaitant reprendre confiance en eux.

Je suis installée en studio Yourte, dans mon jardin, avec des projets plein la tête pour la suite.... ».

Tous les moments de la vie peuvent ainsi être immortalisés. « **Le shooting peut être une idée de cadeau, pour tout le monde, à tous les âges** », souligne-t-elle.

La photographe propose ainsi des séances de cinq photos numériques et 30 min de shooting pour 60 € ; de 10 à 15 photos numériques, au tarif de 90 € ou 120 €, en formule complète en 20 à 25 photos, avec en plus un agrandissement de 20/30 cm.

Elle est partenaire de la Shooting box (coffret cadeau).

**Contact** : sur sa page Facebook : [audreyphotographe22](#)

06.87.72.04.15.

Travaux à retrouver sur Instagram en cliquant sur le lien suivant : [Looney Pics Photographe Insolite](#).

## Anaïs DEIN

Anaïs Dein, Yvignacaise est une artiste peintre installée dans le petit village de La Faverie.

Issue d'une famille d'artistes, elle se voue rapidement à la peinture et à la céramique.

Autodidacte, elle se perfectionne en échangeant avec d'autres peintres et céramistes. Actuellement, elle travaille une nouvelle technique, la cuisson Raku (La technique du Raku est un procédé de cuisson de poterie basse température d'origine japonaise. Les pièces émaillées sorties d'un four à environ 1 000° sont rapidement enfumées, refroidies brutalement dans de l'eau, recouvertes de sciure, brûlées ou encore laissées à l'air libre).



Suite à l'acquisition de l'ancienne boulangerie « Lavenir », Anaïs envisage d'y faire un local d'exposition et d'y donner des cours de poterie, sous forme de stage, mais le projet reste encore à préciser. Nous lui souhaitons plein de bonnes choses pour ce nouveau défi.

## Nos artisans, entrepreneurs

### Certe Creo by Melvyn SOQUET, *Événementiel & Communication*

À l'issue de mon master événementiel et communication et fort de 4 ans d'alternance, j'ai pris le pari de l'entrepreneuriat !

\* Vous êtes *particulier*, je vous accompagne pour organiser votre événement (Anniversaire, Baptême, Cousinades, prestataires de votre mariage !)

\* Vous êtes *responsable associatif*, je vous accompagne en amont, le jour J ou en aval de votre événement (Communication, aides aux démarches réglementaires, coordination événementielle, logistique, ...)

\* Vous êtes *dirigeant d'une TPE ou PME*, je vous accompagne pour développer votre image, votre notoriété, votre communication quotidienne (Communication imprimée ou digitale, ...).



**Certe Creo, s'adapte à votre demande et à vos besoins !**

N'hésitez pas à me contacter - Melvyn SOQUET - 06.88.15.72.21 - [certe.creo@gmail.com](mailto:certe.creo@gmail.com)

### Mr GALIPOT

Vous avez des travaux de maçonnerie à effectuer ?

Un nouvel artisan, Rudy Galipot a créé son entreprise sur notre commune : **KEL maçonnerie générale.**

Installés sur la commune d'Yvignac depuis quelques années, M et Mme Galipot ont 3 enfants (3 comme les trois lettres du nom de l'entreprise ???) et habite à la croix. Rudy a toujours travaillé dans le bâtiment dans plusieurs entreprises essentiellement sur le secteur de St Malo. Il va aménager un bâtiment pour son activité à la croix.

Son entreprise est spécialisée dans la construction de maison en Bio brique (matériau de construction très isolant) et dans la rénovation de bâti ancien. Il propose également de réaliser tous types d'aménagements extérieurs :

- Muret
- Joint de pierre
- Travaux de drainage
- Terrasse

Il est en contact direct avec différents collaborateurs pour l'aider à réaliser ses chantiers : électriciens, plombier, ...

Pour le contacter :

06 08 01 89 96 ou [kel.maconnerie@hotmail.com](mailto:kel.maconnerie@hotmail.com)



## A L'ECOLE

Nous avons le projet de faire un jardin partagé avec les habitants d'Yvignac la Tour et les parents qui le souhaitent.

Nous vous remercions par avance de votre aide.



NOUS AVONS BESOIN DE VOUS...

**Pour la création** du jardin partagé d'YVIGNAC LA TOUR qui se situera à l'arrière du groupe scolaire Annaïk Le Léard, nous sommes à la recherche d'outils (brouette, tuteurs, arrosoirs, pelles, râteaux, griffes, binettes, bêche, plantoirs...) paille, terreau, filets, arceaux, bâche, godets, plateaux, graines, plants et semences et de tout ce qui pourra être utile pour jardiner...



**Pour la création** d'un espace convivialité, nous aurions besoin d'un touret et de troncs d'arbres coupés pour des tabourets



**Pour la création** de jardinières et d'un abreuvoir pour les insectes, des pneus usagés nous seraient bien utiles.

**MERCI DE VOTRE GÉNÉROSITÉ** Les dons sont à déposer à l'école d'YVIGNAC LA TOUR

### Reportage sur l'entreprise Cornillet

Elle offre le bois pour la construction de nos 4 plateaux pour notre jardin partagé.

#### Où se situe l'entreprise ?

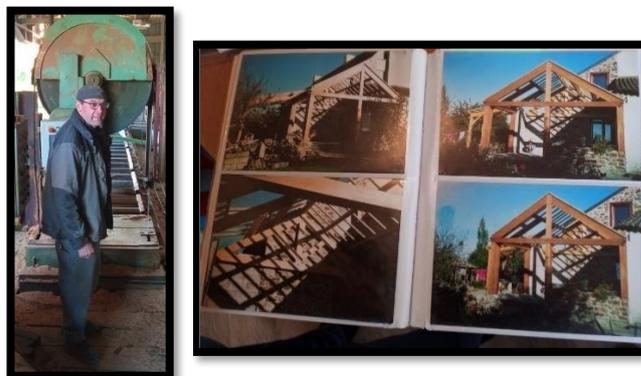
L'entreprise est située à Langouhède à Plénée-Jugon.

#### Qui tient l'entreprise ?

L'entreprise est tenue par Madame et Monsieur Cornillet.

Madame Cornillet aide aux tâches administratives et à la comptabilité.

Monsieur Cornillet est spécialisé dans la fabrication de charpentes.



#### Quand l'entreprise a-t-elle été créée ?

L'entreprise a été créée par le père de monsieur Cornillet en 1942 à Tramaïn.

#### Comment avez-vous eu envie de devenir charpentier ?

Monsieur Cornillet aimait enfant aider son père dans son travail et passer du temps à l'atelier avec lui. Enfant, il aimait déjà beaucoup le travail manuel.



#### Avez-vous une anecdote à nous raconter sur la construction d'une charpente ?

Autrefois les particuliers posaient un bouquet de fleur, appelé bouquet de faitage pour annoncer la levée de la charpente. Ce dernier était accroché au dernier chevron de la toiture. Il n'était pas rare que le propriétaire offrait un verre à boire à ce moment



### Notre jardin partagé

Mardi 23 novembre Yannick, animateur à la Maison de la pêche et de la nature de Jugon Les Lacs est venu faire une intervention dans nos deux classes de CE1/CE2 et CM1/CM2.

La matinée a commencé par un diaporama sur différentes espèces d'animaux qui peuvent vivre dans un jardin, puis elle a continué sur les légumes et les arbres fruitiers, les aromates et les interactions bénéfiques que certains pouvaient avoir avec d'autres.

Nous sommes ensuite partis chercher des vers de terre sur de l'herbe à côté de l'école et du terrain de football. Et nous avons terminé notre matinée par la réalisation d'un lombricarium.

Une matinée très riche en apprentissage, où les enfants ont posé de nombreuses questions auxquelles Yannick s'est efforcé de répondre.

Par la suite les enfants en groupe ont répondu ensemble à trois questions qui leur étaient posées :

#### Qu'est-ce que l'on a appris ?

On a appris que les animaux qui ont 6 pattes se sont des insectes et que les araignées par exemple ne sont pas des insectes parce qu'elles ont 8 pattes.

On a appris qu'il y avait des animaux qui nous aidaient et d'autres pas.

On a appris qu'en mélangeant certains légumes ensemble ils se protégeaient l'un l'autre comme le chou et la carotte. Et que du coup cela nous évitait de traiter notre jardin.

On a appris que l'on pouvait se passer d'insecticides ou de produits de traitement.

#### Qu'est-ce que l'on a fait ?

On est allé chercher des vers de terre et de l'herbe et des feuilles pour les nourrir.

Pour trouver les vers de terre, Yannick nous a appris une technique. On a tapé des pieds pour les faire remonter à la surface, mais il faisait trop froid ce jour-là. Et on en a récupéré aucun, pourtant il y avait des traces de vers de terre.

#### Qu'est-ce que l'on a fabriqué

On a fabriqué une cabane pour les vers de terre avec des feuilles, du terreau, du sable et de l'herbe.

On a fait des rangées de sable puis de terreau. (Pour voir leur travail)

Puis on a mis les vers de terre que Yannick avait emmené avec lui et on leur a mis de l'eau : un verre par jour. On devra les libérer pour les vacances sinon ils mourront.



### Notre journée de jardinage

Jeudi 2 décembre, Yannick est revenu dans nos classes de CE et de CM.



Nous sommes allés planter fruitiers et bulbes en petits groupes avec son aide en écoutant bien ses explications. Merci à Didier de nous avoir préparé les bordures.



Nous avons placé des tuteurs pour repérer nos plantations de bulbes et faire pousser nos fruitiers correctement.

Nous avons mis de la paille pour éviter le gel des racines et pour garder l'humidité.



**La classe de CM**

### Les légumes dans la classe de PS MS

Pour préparer le travail sur le jardin qui aura lieu pour les petites sections et les moyennes sections à partir du mois de janvier, chaque mois, nous dégustons un légume de saison et faisons une recette voici ce que les enfants ont écrit en dictée à l'adulte :

Au mois de septembre, on a goûté des tomates dans la classe : des tomates rouges, des tomates cœur de bœuf, des tomates ananas et des tomates cerises.

On a coupé la tomate ananas en petits morceaux, c'était très bon, elle était énorme. Les tomates cerises étaient toutes petites, il y en avait des rouges, des noires et des jaunes.



Au mois d'octobre, on a fait une recette de gâteau au chocolat avec un ingrédient surprise : de la courgette, c'était délicieux !



Les petites sections font la recette : ils râpent les courgettes, les ajoutent dans la pâte et mélangent.



En novembre, nous avons fait un velouté de potiron, c'était bon !

## Gâteau au chocolat et à la courgette

- **250g** Courgettes 
- **200g** Chocolat noir 
- **4** Œufs 
- **40g** Farine 
- **60g** Sucre 
- **½ cuillère à café** Levure 

1. Râpez les courgettes.
2. Faites fondre le chocolat avec un peu d'eau.
3. Dans un saladier, mélangez le sucre avec les œufs
4. Ajoutez la farine et la levure.
5. Ajoutez le chocolat fondu et les courgettes
6. Beurrez un moule à et enfournez pour 20 à 25 minutes à 180°C



## VELOUTE DE POTIRON

### INGREDIENTS

- 800g de potiron
- 400g d'eau
- 50g de crème fraîche
- 1 cube de bouillon de légumes
- 1 oignon
- 1 gousse d'ail
- 1 cuillère d'huile d'olive
- Sel, poivre

### MATERIEL

- 1 cocotte-minute
- 1 Couteau
- 1 mixer
- 1 saladier



1. Eplucher l'oignon, le couper et le faire revenir dans la cocotte avec une cuillerée d'huile d'olive.
2. éplucher et couper le potiron en petits morceaux.
3. les mettre dans la cocotte avec l'eau, le cube de bouillon, l'ail, le sel et le poivre.
4. faire cuire pendant 15mn.
5. ajouter la crème fraîche et mixer.

La recette du gâteau à la noisette des GS-CP



### GÂTEAU À LA NOISETTE



Mélanger :

- 1 pot de yaourt nature 
- 2 pots de sucre   
- 2 pots de farine   
- 1 sachet de levure 
- 1 pot de noisettes en poudre  
- ½ pot d'huile  
- 3 œufs   

Verser dans un moule beurré et faire cuire 30 minutes à 180°.

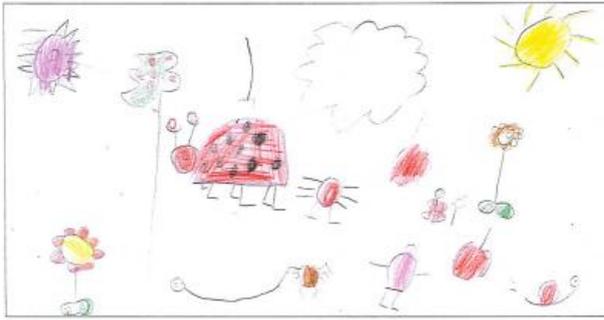
La municipalité remercie les parents qui ont apporté des jeux et jouets à l'école pour la garderie.

Les enfants sont enchantés d'y jouer !



NEHEMI

JE DESSINE MON JARDIN



JE DESSINE MON JARDIN



Samme

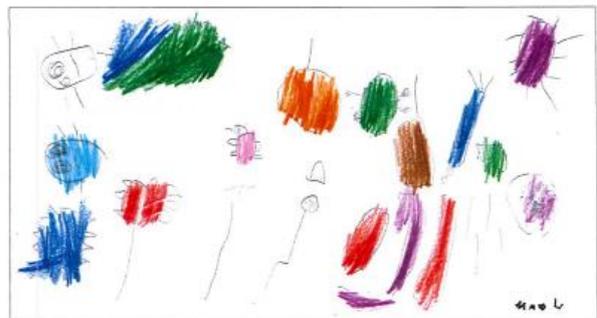
Les GS/CP imaginent le futur jardin...

JE DESSINE MON JARDIN



Samme

JE DESSINE MON JARDIN



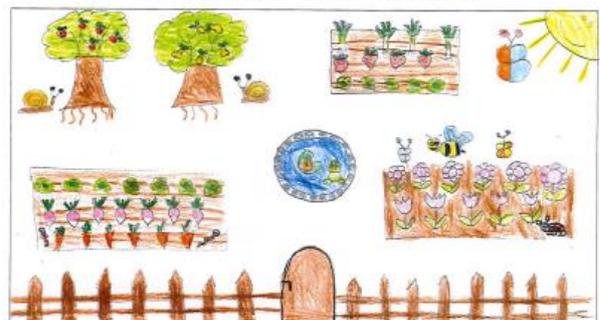
400 L

JE DESSINE MON JARDIN



KE-LIAN

JE DESSINE MON JARDIN

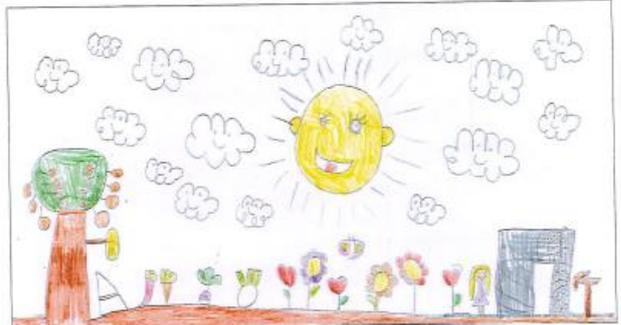


LOEVAN et Guénelle

JE DESSINE MON JARDIN



JE DESSINE MON JARDIN



Clarisse

JE DESSINE MON JARDIN



JE DESSINE MON JARDIN



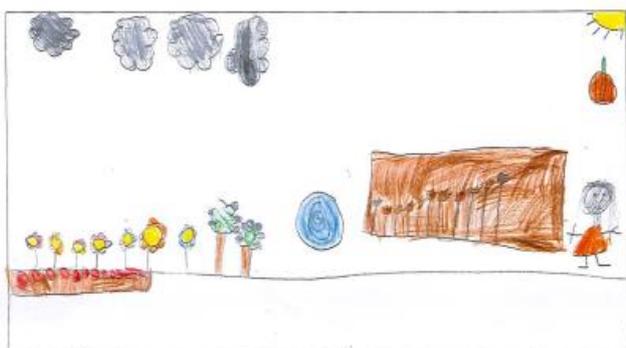
JE DESSINE MON JARDIN



JE DESSINE MON JARDIN



JE DESSINE MON JARDIN



JE DESSINE MON JARDIN



SUZANNE

tzia

## Ça s'est passé à Yvignac

### Travaux à l'école

Nous avons profité que nos chères têtes blondes soient en vacances pour réaliser divers travaux à l'école : abaissement des plafonds, changement des huisseries, achat de matériel pour la cantine



### Noces de Diamant

Enfin, après plusieurs reports dus à la situation sanitaire, Jean-Luc Boissel a pu célébrer les noces de diamant de Jean et Paulette Hautière le 31 juillet. L'occasion de retracer leur vie et de les féliciter de ce beau parcours.

### Plusieurs mois de chantier sur la départementale



Première réunion de chantier début septembre. La route en direction de Dinan va être refaite : enfouissement d'une partie des réseaux, réalisation de trottoirs pour la mise en sécurité des piétons.... Un chantier qui va occasionner quelques désagréments mais pour notre confort et sécurité ensuite.

### Portes ouvertes au jardin de la Levrette

Les 16 et 17 octobre, le jardin a ouvert ses portes à l'occasion de « Flor'automne ». Plusieurs pépiniéristes avec leurs collections d'automne pour permettre à chacun de préparer son jardin à l'arrivée du printemps. Près de 1 500 visiteurs sont passés durant ces deux jours.



## Soirées jeunes



L'oiscl propose des soirées pour les jeunes environ une fois par mois. C'est ouvert à tous  
Soirée mini tournoi basket/foot, tennis de table, soirée Blind test, soirée jeux de société ... entrecoupées de la dégustation de pizzas du restaurant Les Templiers (offertes par la municipalité). C'est à chaque fois entre 10 et 15 jeunes qui sont présents.

***Les jeunes disent « avoir passé un excellent moment ensemble et ils ont hâte à la prochaine rencontre ».***



## La journée citoyenne

C'était une première. La journée citoyenne a réuni une vingtaine de personnes qui ont ramassé les débris dans notre bourg. Un pot de remerciement leur a été offert.

Merci aux personnes qui se sont investies ce jour-là. Une autre journée sera proposée au début du printemps. Nous espérons vous voir nombreux !



Le calendrier des festivités a été dressé à l'occasion d'une réunion en mairie où se sont retrouvés les présidents ou leur délégué sous la houlette de Claudine Lucas, adjointe en charge de la culture et affaires sociales et en présence de Jean-Luc Boissel, maire.

## Le club de la tour a repris ses activités

La quarantaine d'adhérents du club des aînés a retrouvé leurs activités habituelles (belote, Scrabble, pétanque et boule bretonne, palet et randonnées).



Elles se déroulent chaque deuxième et quatrième jeudi de chaque mois.



### Commémoration du 11 novembre

Comme tous les ans, mais cette année le public était présent, nous avons honoré la mémoire de nos morts pour la France.

### La Sainte Barbe

Après la revue et la remise des médailles, après une minute de silence à la mémoire des pompiers disparus, Frédéric Revault, chef du centre d'incendie et de secours (CIS), a dressé un bilan de l'année.

En 2021 les pompiers sont intervenus à 573 reprises : 429 secours à la personne, 60 accidents de circulation, 66 incendies et 18 interventions diverses. Ils avaient eu 510 interventions en 2020 et 425 en 2019.



### Le repas des anciens

Samedi 20 novembre, 70 personnes de plus de 70 ans se sont retrouvées autour d'un repas aux templiers, offert par la municipalité. Parmi les 70 convives se trouvaient la doyenne, Lucienne Leffondrée, née en 1923 et le doyen, Hervé Grandrémy, née en 1929, entourés de Claudine Lucas, adjointe aux affaires sociales et à la culture et Jean-Luc Boissel, le maire.



### Décorations de Noël

Des personnes du club de la Tour ont confectionné des paquets cadeaux pour la décoration du bourg. Ces décorations seront mises sur la place afin de parer celui-ci de son habit de fête.



## Marché de Noël

Organisé conjointement par la mairie et l'association Familles Rurales, samedi 4 décembre, sur la place a eu lieu le premier marché de Noël, l'occasion d'embellir et d'animer le bourg.



Malgré la météo peu favorable plusieurs visiteurs sont venus à la rencontre des exposants et tous étaient ravis. Vers 11 h, le Père Noël est arrivé en calèche pour le plus grand bonheur des enfants. (Photos A. Lesage, photographe).



## Téléthon



Il fallait être courageux ce samedi 4 décembre 2021, pour faire la course cycliste du relais les 10 clochers au profil du Téléthon, En effet le temps n'a pas été de la partie mais ils étaient une vingtaine au départ d'Yvignac la Tour à 9h30. Après une journée de vélo sous la pluie et le vent, une dizaine des plus téméraires étaient de retour vers 17h30 dans la commune. Pour les réchauffer café et chocolats chauds leurs ont été servi. Nous leur disons à l'année prochaine sous de meilleures conditions, espérons-le.



Noël, à l'école  
Petits et grands  
attendaient le  
Père Noël avec  
impatience



## CLUB DE LA TOUR

En 2020, le club a dû cesser ses activités fin février. Le bureau a décidé d'offrir à chaque adhérent une bouteille de pétillant et une boîte de chocolats, pour marquer cette fin d'année perturbée.

Après une interruption de dix-huit mois, le Club de la Tour a repris ses activités en septembre : les 2e et 4e jeudi du mois (jeux de palets, boules, jeux de société, belote, marche et prêt de livres.)

Nous invitons tous ceux qui le souhaitent à nous rejoindre.

Cette reprise a été endeuillée par le décès d'Annick Bréard, membre du bureau.

Depuis la reprise :

- le 9 novembre journée festive à Mauron
- le 16 novembre matinée ciné à St-Méen «les Bodin's en Thaïlande», suivie du repas «aux Templiers» l'après-midi dégustation de châtaignes.
- le 11 décembre repas de Noël du club
- le 16 décembre dernière réunion de l'année, avec la traditionnelle bûche de Noël

Nous projetons pour le 1er semestre 2022, si les conditions sanitaires le permettent :

- Belote : le 11 février et le 18 mars
- Thé dansant avec Le Bon Temps, le 6 mars
- Loto le 12 juin
- Un repas à l'étang de Kerneuf le 7 juillet pour clore ce semestre.

Premières réunions de club en 2022 :

- le 13 janvier, renouvellement des cartes d'adhérents
- le 27 janvier, repas et galette des Rois
- le 10 février, assemblée générale, et élection du tiers sortant des membres du bureau.

A TOUTES ET TOUS, NOUS SOUHAITONS UNE BELLE ANNEE 2022 ET SURTOUT, PRENEZ BIEN SOIN DE VOUS.

## STEPH'ASSO

Steph'Asso est une association créée en décembre 2014 pour aider moralement et matériellement Stéphane, atteint de sclérose en plaques, ainsi que sa compagne Christelle et ses enfants, Dorian, Nathan et Logan.

Depuis sa création, l'association a permis de participer au financement d'un nouveau fauteuil en 2015,

d'aménagements matériels pour le logement afin de faciliter le quotidien de Stéphane ainsi qu'une partie du financement de la voiture et de son aménagement.

Pour l'année 2022, nous avons prévu les manifestations suivantes :

- le 10 avril : braderie puériculture à la salle des fêtes d'Yvignac-la-Tour ainsi qu'un parcours marche/ randonnée en matinée,
- le 7 août : le traditionnel repas jarret/frites à l'étang d'Yvignac-la-Tour.

Nous réfléchissons à une ou deux autres manifestations en cours d'année, selon l'actualité...

Nous remercions toutes les personnes présentes chaque année pour participer à ces événements et à la vie de l'association ainsi que tous ses bénévoles. Si vous souhaitez nous rejoindre, nous avons de la place et plein d'énergie positive à partager avec vous pour échanger nos idées et mettre en place dans la bonne humeur nos manifestations !

Toute l'équipe vous souhaite une belle année 2022 !

## U.S. YVIGNAC-LA-TOUR



C'est avec une grande tristesse que l'Union Sportive Yvignac la tour (USY) a dû dire adieu à sa plus fervente supportrice, à une bénévole de tous les instants, mais également une grande amie. Annick tu resteras dans le cœur de chacun d'entre nous.

Merci à tous ceux qui lui ont rendu hommage lors de notre soirée choucroute par leurs marques d'amitiés. L'USY vous souhaite un joyeux Noël et vous offres tous ces vœux pour 2022. Prenez soin de vous.

## ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Cette année, le bureau de l'APE a souhaité réunir tous les parents anciens et nouveaux, autour d'un verre de l'amitié, afin de présenter les nouveaux projets.

Nous avons commencé par le départ de la collecte de papiers, en effet cela faisait deux ans que nous stockions dans le préfabriqué : vous pouvez être fier de vous ! Au total 8 880 kg récolté !

Au mois de novembre, une vente de brioches et de fougasses a également dépassé nos espérances.

Malgré le contexte sanitaire actuel et les protocoles renforcés, nous avons souhaité maintenir le spectacle de Noël, bien sûr tout en respectant toutes les mesures imposées par l'ARS.

La photo de classe aura lieu le 28 mars !

En ce qui concerne le repas annuel du mois de février, ainsi que la Kermesse du mois de juin, nous ne prenons pas de décision pour l'instant, la salle est réservée, mais attendons de plus amples informations.

Merci à tous les parents pour les efforts que vous mettez en place afin de maintenir l'A.P.E.



### AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

Tout d'abord, nous souhaitons remercier les Yvignacais et Yvignacaises pour leurs dons pour notre calendrier traditionnel.

L'année 2021 a débuté pour l'amicale par le renouvellement du bureau. A savoir, Philippe DEVAUX - Président, Maxime BEZARD - Vice-Président, Gaéтан DEBUIRE - Secrétaire, Didier Berhault - Secrétaire adjoint, Melvyn SOQUET - Trésorier, Aurélien RICHARD - Trésorier adjoint, Nathan LUCAS, Arnaud CEBIL et Frédéric - membres.

En Juillet 2021, nous avons pu organiser de nouveau notre traditionnelle soirée champêtre avec le feu d'artifice financé par la Mairie. Une soirée qui a eu un franc succès ! Nous remercions l'ensemble des participants et visiteurs !

En Septembre, pour la première édition, nous avons mis en place une pêche populaire autour de l'étang de Kerneuf. Malgré un bilan mitigé, l'amicale se projette pour une nouvelle édition en 2022.

Le 13 novembre, nous avons pu renouer avec notre cérémonie de Sainte-Barbe ! L'occasion de mettre en avant les sapeurs-pompiers médaillés et promus ainsi que les nouvelles recrues.

À savoir,

Nos Médaillés :

- Médaille de la Sécurité Intérieure, échelon bronze, Sergent-Chef Isabelle JEGU
- Médaille d'honneur des sapeurs-pompiers échelon or, pour 30 années de service, Lieutenant Roland LABBE
- Médaille d'honneur des sapeurs-pompiers échelon argent, pour 20 années de service, Sergent-Chef Philippe DEVAUX, Caporal-Chef Patrice BOULAY, Caporal-Chef Gwénaél BELAY
- Médaille d'honneur des sapeurs-pompiers échelon bronze, pour 10 années de service, Sous-Lieutenant infirmier Baptiste HAUTIERE, Sergent Gaéтан DEBUIRE, Sergent Anthony DESCHAMPS

Nos promus :

- Promus à l'appellation Sous-Lieutenant infirmier, la 1ère Classe Lydie RENOUVIN et le 1ère Classe Baptiste HAUTIERE.
- Promu à l'appellation Adjudant, le Sergent-Chef Fabien HUET
- Promu à l'appellation Sergent-Chef, le Sergent Florentin JEGU
- Promu à l'appellation Sergent, le Caporal-Chef Anthony DESCHAMPS
- Promus au grade de Caporal, la 1ère Classe Amélie NEVEU, le 1ère Classe Doryan LEVEQUE et 1ère Classe Julien THEVENY
- Promus au grade de 1ère Classe, la 2ème Classe Anaéille MAISON et le 2ème Classe Melvyn SOQUET

Nos nouvelles recrues :

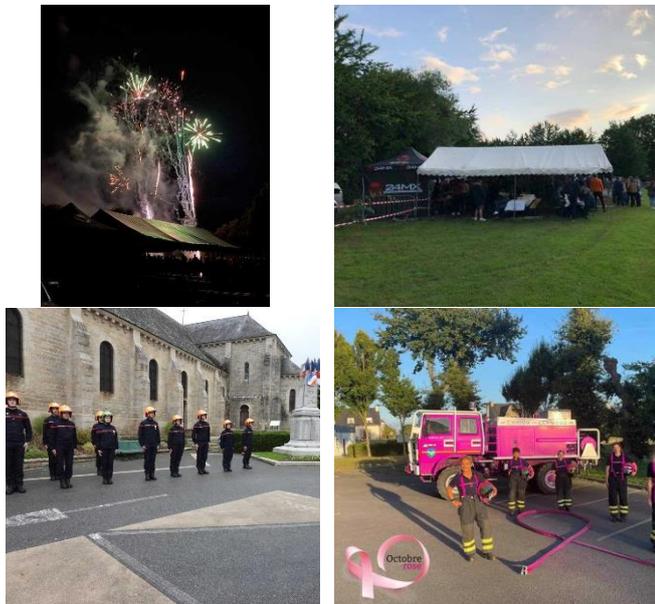
La 1ère Classe Anaéille MAISON, le Sergent-Chef Philippe DEVAUX (mutation de la caserne de DINAN), la 2ème Classe Golvine DEBUIRE et le 1ère Classe Gwenhaél BARDON (mutation caserne de PLOUASNE).

Nous avons pu également annoncer l'arrivée d'un nouveau véhicule neuf, un CCRM (Camion Citerne Rural Moyen) en remplacement de notre FPT (Fourgon Pompe Tonne) et de notre CCF (Camion Citerne Feu de Forêt).

En raison de la recrudescence du Covid, nous nous sommes vu annuler notre repas de Noël.

Le bureau de l'amicale et l'ensemble des sapeurs-pompiers vous souhaitent de meilleurs vœux pour cette année 2022 !

Pour le bureau de l'amicale, le Président Philippe DEVAUX



### ASSOCIATION FAMILLES RURALES

L'association propose toujours divers ateliers, **couture, randonnée et œnologie.**

#### Entendu dans le bourg :

« Mais où donc qu'il est passé ? »

« Qui ça ? »

« Le Docteur, tiens ! »

« Il paraît qu'il est maintenant résident à l'EHPAD Les ajoncs d'or »

« Où ça donc ? »

« à Vivejoie la Belle, tu sais, la bourgade jumelée avec YVIGNAC la Tour »

« Comment que tu sais ça toi ? »

« J'ai entendu la fille de Mme LEBLANC en parler à la boulangerie »

« Eh bien, faudrait qu'on lui fasse une visite à domicile, non ? »

« Moi je veux bien, mais il paraît que les visites c'est pas avant le mois de mars ! »

« Ah ! On a le temps de se préparer mais faudra pas oublier. Faut le noter tout de suite ! »

« Ouais si la Covid nous embête pas, on pourra aller le voir les 19 et 20 mars l'année prochaine... »

« C'est tout ? »

« Laisse-moi finir ! Il y aura aussi les 2 et 3 avril 2022 ! »

Vous l'aurez compris, tout ça c'est de la comédie puisque ce n'est que du théâtre.

Depuis le succès des 2 comédies "Le médecin MALGRAIS Louis" et "La dernière semaine du Dr MALGRAIS" tout le monde (ou presque) se demandait où était passé le Docteur.

Vous allez le retrouver. Il va vous retrouver sur scène dans une troisième pièce relatant les anecdotes vécues dans les EHPAD et/ou les maisons de retraite de la région.

A vos agendas. Portez-vous bien !

### COMITE DE JUMELAGE

L'année 2021 se termine, le comité de jumelage n'a pas pu accueillir nos amis allemands cet été, leur venue est reportée à l'année prochaine afin de profiter au mieux de nous retrouvailles.

Toutefois, malgré la situation nous avons pu mener à bien notre traditionnel vide-greniers qui a amené plus d'exposants ainsi de nombreux visiteurs. De nouvelles activités ont été menées telles que la balade à poney ou en calèche. Merci à tous les membres de l'équipe du comité de jumelage pour leur implication.

Notre comité s'est agrandi de nouveaux membres et de 2 naissances (Jonas et Léandre) bienvenue à eux.



Si vous souhaitez nous accompagner en 2022, n'hésitez pas à appeler le 06 66 43 34 04 (S. Besnard) notre prochaine réunion aura lieu fin janvier.

Bonne année et nos meilleurs vœux à tous pour 2022 !

**FroheWeihnachten und guten Rutsch ins neue Jahr 2022**

**TARIFS COMMUNAUX**

| <b>LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES</b>   |                |  |
|---|----------------|--|
|   | <b>Commune</b> | <b>Extérieur</b>                         |
| Week-End (mariage, communion, baptême, banquet ...)   | 200 €          | 400 €                                    |
| Soirée  | 140 €          | 275 €                                    |
| Réunion   | 0 €            | 70 €                                     |
| Apéritif  | 40 €           | 70 €                                     |
| Chauffage   | 80 €           | 80 €                                     |
| Caution   | 400 €          | 400 €                                    |
| Nettoyage 40 € / heure en cas de besoin de nettoyage complémentaire   |                |  |
| Les associations bénéficient d'une location à titre gratuit par année, le chauffage restant à leur charge<br><b>Il n'y a ni vaisselle ni lave-vaisselle dans la salle.</b>                                    |                |  |
| <b>LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE</b>   |                |  |
| Apéritif  |                | 45 €                                     |
| Soirée  |                | 75 €                                     |
| Week-end  |                | 110 €                                    |
| Chauffage ( <i>Le chauffage sera facturé pour toutes les locations dans la période du 01/11 au 31/03. 20 € pour une soirée et 40 € si week-end</i> )  |                | 20 €                                     |
| Caution   |                | 100 €                                    |
| Associations  |                | Gratuit                                  |
| Il est rappelé que la salle est réservée aux associations et habitants de la commune et qu'aucun appareil de cuisine ne peut être utilisé dans la salle.  |                |  |
| <b>COLUMBARIUM</b>  |                |  |
| <b>Durée de la concession</b>   | 5 ans          | 95 €                                     |
|   | 10 ans         | 190 €                                    |
|   | 15 ans         | 285 €                                    |
|   | 20 ans         | 380 €                                    |
|   | 25 ans         | 475 €                                    |
|   | 30 ans         | 570 €                                    |
| <b>CAVURNES</b>   |                |  |
|   | 5 ans          | 35 €                                     |
|   | 10 ans         | 65 €                                     |
|   | 15 ans         | 100 €                                    |
|   | 20 ans         | 130 €                                    |
|   | 25 ans         | 160 €                                    |
|   | 30 ans         | 190 €                                    |
| <b>DISPERSION DES CENDRES</b>   |                | 20 €                                     |
| <b>PLAQUE NOM DEFUNT (suivant règlement du cimetière)</b>   |                | 20 € (gravure à la charge de la famille) |
| <b>CONCESSION TRENTENAIRE</b>   |                | 40 €/m <sup>2</sup>                      |
| <b>BUSES</b>  |                |  |
| Le Conseil Municipal maintient le tarif précédemment appliqué pour la facturation des buses : facturation sur la base du prix de revient + 5% (prix de revient = prix d'achat + transport + déchargement TTC) |                |  |
| <b>DÉPÔTS SAUVAGES</b>  |                |  |
| Toute personne identifiée comme ayant déposé des ordures en dehors des points de collecte se verra facturer :   |                |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- 50 € pour les frais de transports des dépôts sauvages en déchetterie</li> <li>- 35 € par heure de traitement par les agents communaux des dépôts sauvages</li> </ul> |                |  |
| Conformément à délibération du conseil municipal en date du 23 juillet 2018.  |                |  |



**PROGRAMME**  
**DES FESTIVITÉS**

**En raison des conditions sanitaires actuelles, nous ne savons pas si ces manifestations pourront avoir lieu.**

| <b>DATE</b>                          | <b>MANIFESTATIONS</b>          | <b>ASSOCIATION</b>           |
|--------------------------------------|--------------------------------|------------------------------|
| <b>11 février</b>                    | <b>Belote</b>                  | <b>Club des aînés</b>        |
| <b>26 février</b>                    | <b>Soirée galette</b>          | <b>APE</b>                   |
| <b>5 mars</b>                        | <b>Repas</b>                   | <b>Chasseurs</b>             |
| <b>18 mars</b>                       | <b>Belote</b>                  | <b>Club des aînés</b>        |
| <b>19 et 20 mars - 3 et 10 avril</b> | <b>Théâtre</b>                 | <b>AFR</b>                   |
| <b>10 avril</b>                      | <b>Braderie Puériculture</b>   | <b>Steph'Asso</b>            |
| <b>20 mai</b>                        | <b>Pêche</b>                   | <b>Amis étang de Kerneuf</b> |
| <b>25 juin</b>                       | <b>Kermesse</b>                | <b>APE</b>                   |
| <b>2 juillet</b>                     | <b>Concours palet</b>          | <b>Chasseurs</b>             |
| <b>9 juillet</b>                     | <b>Repas et feu d'artifice</b> | <b>Pompiers</b>              |
| <b>31 juillet</b>                    | <b>Loto</b>                    | <b>FNACA</b>                 |
| <b>7 août</b>                        | <b>Jarrets frites</b>          | <b>Steph'Asso</b>            |
| <b>15 août</b>                       | <b>Vide grenier</b>            | <b>Comité de Jumelage</b>    |
| <b>3 septembre</b>                   | <b>Poulets grillés</b>         | <b>Chasseurs</b>             |
| <b>25 septembre</b>                  | <b>Loto</b>                    | <b>Club des aînés</b>        |
| <b>22 octobre</b>                    | <b>Choucroute</b>              | <b>Foot</b>                  |
| <b>20 novembre</b>                   | <b>Repas CCAS</b>              | <b>Municipalité</b>          |
| <b>3 décembre</b>                    | <b>Téléthon</b>                |                              |
| <b>10 décembre</b>                   | <b>Repas</b>                   | <b>Club des Aînés</b>        |



## Liste des associations

|                          |                     |                     |                                  |  |
|--------------------------|---------------------|---------------------|----------------------------------|--|
| AMICALE DES POMPIERS     | DEVAUX              | Philippe            | 23 Trélée                        | <a href="mailto:amisapomylt@gmail.com">amisapomylt@gmail.com</a>   |
| AMIS ETANG DE KERNEUF    | HAMON               | Jean-Yves           | 2 la ville Morvan                | 02.96.86.19.56.<br>jean-yveshamon@orange.fr  |
| ASS. PARENTS ÉLÈVES      | HELARY              | Nicolas             | 3 La Roche                       | 06 60 36 44 00<br>famillehelary1985@gmail.com  |
| U. S. YVIGNAC-la-Tour    | BODIN               | Pascal              | Kerneuf                          | usy.football@gmail.com   |
| CLUB DE LA TOUR          | PERDEREAU<br>GESRET | Jean<br>Jocelyne    | La ville baga                    | 07.68.74.82.28<br>06.61.77.78.04.  |
| COMITE DES FÊTES         | DESCHAMPS           | Anthony             | 10 Rue des frères<br>Bouillon    | 06.82.42.75.91<br>anthony.deschamps4@wanadoo.fr  |
| FNACA                    | HAUTIERE            | Jean                | 9 Rue des Frères<br>Bouillon     | 02 96 86 01 86   |
| CHASSE                   | GICQUEL             | Thierry             | 9 Impasse le Clos<br>de la Forge | 06 68 05 21 16   |
| TENNIS DE TABLE YLT      | LEBRETON            | Michel              | La Cordelle Plédran              | 06 38 78 96 20   |
| COMITE DE JUMELAGE       | BESNARD             | Sabrina             | 2 Couaclé                        | 06 66 43 34 04<br>alexsabesnard@aol.com  |
| ASS. FAMILLES RURALES    | TUROLO<br>JOSSELIN  | Claude<br>Stéphanie | Guellan<br>3 Vau Pitou           | <a href="mailto:famillesruralesylt@orange.fr">famillesruralesylt@orange.fr</a><br>02 96 86 15 74<br>02 96 27 29 19 |
| ASS. BIENVENUE AU JARDIN | DEIN                | Uriel               | La Levrette                      | 02 96 86 19 42<br>jardindecade@gmail.fr  |
| STEPH'ASSO               | BOUCQUEGNIAUX       | Sophie              | Saint-Piat<br>22100 Lanvallay    | 06 82 18 12 03<br>sophie.boucquegniaux@gmail.fr  |
| PROTEGEONS NOS PAYSAGES  | CHENU               | Pierre              | Fouesnard                        | assopnyvignac@gmail.com  |

La prochaine publication du Bulletin d'Informations Municipales est prévue pour juillet 2022.  
Pensez à transmettre vos informations pour début juin.

## Infos pratiques

### Horaires de la Mairie

Lundi, mardi : 9 h - 12 h et 14 h – 16h30  
 Mercredi, jeudi, vendredi, samedi : 9 h - 12 h

3 rue de la Fontaine de l'Osier  
 22350 Yvignac-la-Tour  
 Tél : 02.96.86.01.59 Fax : 02.96.86.06.06  
[mairie@yvignac.fr](mailto:mairie@yvignac.fr)

### Sous-préfecture de Dinan

Du lundi au vendredi de  
 8h30 à 12h00 et 13h15 à 16h15  
 17 rue Michel – BP61  
 22102 DINAN cedex  
 Tel : 02.96.62.44. 22  
 Fax : 02.96.85.17.78  
 Courriel : [sous-prefecture-de-dinan@cotes-darmor.pref.gouv.fr](mailto:sous-prefecture-de-dinan@cotes-darmor.pref.gouv.fr)

### Horaires Déchetterie

|                             |                         |
|-----------------------------|-------------------------|
| Lundi<br>Mercredi<br>Samedi | 9h - 12h et 14h - 17h30 |
| Mardi<br>Jeudi              | Fermée                  |
| Vendredi                    | 14h - 17h30             |

Parc du Chalet – 22250 BROONS  
 02 96 84 70 56

### Horaires de la Poste

**Du Lundi au Vendredi : 10h00 - 12h30**

2 rue Mathurin Monnier  
 02 96 87 77 04

Retrouvez toutes les infos pratiques concernant la commune sur le site [www.yvignac.fr](http://www.yvignac.fr)  
 Pour les infos de Dinan Agglomération  
 Appelez au 02 96 87 14 14.  
[www.dinan-agglomeration.fr](http://www.dinan-agglomeration.fr)

### Horaires Gendarmeries

|                      | BROONS<br>02 96.84 60 17 | CAULNES<br>02 96.83 90 17 | JUGON<br>02 96.31 61 18 |
|----------------------|--------------------------|---------------------------|-------------------------|
| lundi                | 14h - 18h                |                           | 8h - 12h                |
| mardi                |                          | 8h - 12h<br>14h - 18h     |                         |
| mercredi             | 8h - 12h<br>14h - 18h    |                           |                         |
| jeudi                |                          | 8h - 12h<br>14h - 18h     |                         |
| vendredi             |                          |                           | 8h - 12h<br>14h - 18h   |
| samedi               | 8h - 12h<br>14h - 18h    |                           |                         |
| dimanche<br>& fériés |                          |                           | 9h - 12h<br>15h - 18h   |

#### **IMPORTANT :**

***le 17 est un n° d'urgence qui aboutit au Centre Opérationnel de St Briec.***

Si vous avez besoin de contacter la gendarmerie, composer le numéro à 10 chiffres d'une des brigades. Si celle-ci est fermée, votre appel sera transféré vers celle de service.

### Horaires Médiathèque l'Hirondelle Broons

|          | Période<br>scolaire      | Vacances<br>scolaires    |
|----------|--------------------------|--------------------------|
| mardi    | 15h30-18h                | 14h-18h                  |
| mercredi | 9h30 -12h30<br>14h - 18h | 9h30 -12h30<br>14h - 18h |
| vendredi | 15h30-18h                | 14h-18h                  |
| samedi   | 9h30 -12h30              |                          |

Place Jean Labbé - BROONS - 02 96 80 00 44